

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2021

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 12 mai 2021

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) : Véronique CANITROT

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2021

1) APPROBATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUSSES ET VALLÉE DE LA DORDOGNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne n°14-09-2020-002 en date du 14 septembre 2020 portant décision de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes ;

Vu le projet de Pacte de gouvernance ;

Le conseil municipal, oui l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré (vote : 9 pour, 1 abstention, 0 contre), décide

- **D'APPROUVER** le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Madame / Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

2) DÉLÉGATION AU MAIRE POUR DÉCIDER LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DES BIENS COMMUNAUX : LOCATION DES APPARTEMENTS

Monsieur le Maire dit que l'article L.2122-22.5e du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Il rappelle que la commune de Lavergne a 2 logements en cours de rénovation au-dessus de la mairie et 4 logements au 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment « école ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications ci-dessus, à l'unanimité :

- **DONNE DÉLÉGATION** au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des logements communaux, pour toute la durée de son mandat.
- **AUTORISE** le maire à signer les contrats de location, et les états des lieux
- **AUTORISE** le maire à encaisser et rembourser les cautions lors du départ des locataires.

3) ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

a. Matériel pour les élections : achat de 2 isoaloirs

Monsieur le maire rappelle la nécessité d'acheter deux isoaloirs en vue des élections de juin 2021. Il présente divers devis.

Le Conseil Municipal, décide :

- **DE VALIDER** l'achat de 2 isoaloirs pour un montant unitaire de 322,80 € TTC à Mefran collectivité.
- **DE REGLER** cette dépense en investissement, compte 2158 opération 143 – achats divers pour un montant total de 645,60 € TTC (538 € HT + 107,6 € de TVA 20%)

b. ORGANISATION DES SCRUTINS

ORGANISATION SCRUTIN ELECTIONS DEPARTEMENTALES des 20 et 27 JUIN 2021

HORAIRES	PERMANENCES A FAIRE Le 20 juin 2021	PERMANENCES A FAIRE Le 27 juin 2021
8 H 00 A 10 H 30	BOY MERIC Josiane BOUSSAC Thierry	GRIMAL Marie-Claude BOUSSAC Thierry
10 H 30 A 13 H 00	GRIMAL Jean-Pierre MASMAYOUX Chantal	BOY MERIC Josiane LASVAUX Christophe
13 H 00 A 15 H 30	JOYEUX Manon BES Ghislaine	JOYEUX Manon BES Ghislaine
15 H 30 A 18 H 00	RIGOUSTE Jean-Louis FROMENTEZE Brigitte	RIGOUSTE Jean-Louis FROMENTEZE Brigitte

Le bureau de vote se compose de :

- **1 président :** Thierry BOUSSAC
- **1 secrétaire :** JOYEUX Manon
- **2 assesseurs :** RIGOUSTE Jean-Louis et MASMAYOUX Chantal

ORGANISATION SCRUTIN ELECTIONS REGIONALES des 20 et 27 JUIN 2021

HORAIRES	PERMANENCES A FAIRE Le 20 juin 2021	PERMANENCES A FAIRE Le 27 juin 2021
8 H 00 A 10 H 30	BOY Patrick SER Céline	BOY Patrick SER Céline
10 H 30 A 13 H 00	COUDERC Aurore VERDIER Maxime	COUDERC Aurore CANITROT Véronique
13 H 00 A 15 H 30	MAZIERO Johan BES Didier	MAZIERO Johan BES Didier
15 H 30 A 18 H 00	FROMENTEZE Dominique CANITROT Véronique	SER Colette VERDIER Maxime

Le bureau de vote se compose de :

- 1 président : Didier BES
- 1 secrétaire : CANITROT Véronique
- 2 assesseurs : MAZIERO Johan et BOY Patrick

4) VALIDATION DE DEVIS POUR BRANCHEMENTS DES FUTURS PROPRIETAIRES AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Travaux Sce assainissement – Raccordement d'une maison route de Lautine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le permis de construire d'une maison d'habitation n° 04616521S0003 de Mr BOUSSAC Quentin, route de Lautine. Cette maison devant être raccordée au réseau d'eau usée public de la Commune.

Monsieur le Maire présente les divers devis qu'il a demandés auprès d'entreprises locales pour étude et validation.

Le Conseil Municipal, après étude des devis, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise CASSAN Thierry pour un montant de 1 310 € HT
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Primitif 2021 du budget du Service Public d'Assainissement de Lavergne

5) DOLÉANCE D'UNE ADMINISTRÉE

Monsieur le maire souhaite porter à connaissance le courrier qu'il a reçu d'une administrée, concernant l'implantation d'un ralentisseur à l'entrée du village sur la RD 807 côté St Céré.

Doléances concernant notre aménagement sécuritaire.

Après lecture à l'assemblée de ce courrier, les élus souhaitent qu'une réponse lui soit adressée afin de rappeler :

- l'importance **SÉCURITAIRE** de ces 2 plateaux traversant en entrée de village côté St Céré et côté Gramat ;
- l'importance du **RALENTISSEMENT DE LA VITESSE** des véhicules ;
- l'importance d'une **PROTECTION** perçue par les riverains, les familles fréquentant l'école et les commerces de proximité
- l'importance sur **LA RÉGLEMENTATION ET IMPLANTATION** des plateaux

6) TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU NIVEAU DES 2 LOGEMENTS DE LA MAIRIE - VALIDATION DEVIS ALLIANCE 360

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les travaux supplémentaires au niveau des 2 logements du bâtiment mairie. Compte-tenu de l'état des laines de verre, découvert lors de la démolition des doublages d'embrasures, la commission travaux avec l'architecte ont évoqué ensemble lors d'une réunion de chantier que des travaux complémentaires sont nécessaires pour une bonne qualité de l'exécution de l'isolation d'ensemble.

Monsieur le Maire présente le devis n° 21050109 correspondant à ces travaux complémentaires d'ALLIANCE 360 – ZA Pech d'Alon – 46100 FIGEAC, pour le Lot n° 5 Plaquisterie – Isolation, pour un montant de 2 783 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser les travaux nécessaires pour une bonne qualité de l'exécution de l'isolation d'ensemble des 2 logements,
- **DECIDE** de valider le devis n° 21050109 de l'entreprise ALLIANCE 360 – ZA Pech d'Alon – 46100 FIGEAC pour un montant de 2 783 € HT.
- **AUTORISE** le maire à signer l'**avenant n° 1** correspondant à ces travaux complémentaires.

7) QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h40.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER